


Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0070906.2023.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom LHOSTE Sylvie Adresse La Hutte 61290 Longny-au-Perche Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 25 septembre 2023 17:39:39 +0200 CEST Lieu L'Isle-Jourdain (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 24/07/2023 au 31/03/2025		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Biscuits	Biologique
	Boucs, en vif	Biologique
	Chevreaux, en vif	Biologique
	Chevrettes, en vif	Biologique
	Chèvres, en vif	Biologique
	Fromage au lait de chèvre: Fromage au lait de chèvre: Tomme	Biologique
	Fromage au lait de chèvre: Fromage de chèvre : crottins, bûches, pyramides, faisselle	Biologique
	Fromage au lait de chèvre: Fromage de chèvre au poivre / Ails et fines herbes / Provençal	Biologique
Fromage au lait de chèvre: Fromage de chèvre aux cinq baies	Biologique	
Fromage au lait de chèvre: Fromage de chèvre cendré	Biologique	
Fromage au lait de chèvre: Saladin : Fromage au lait de chèvre Persil, oignon, ciboulette	Biologique	
Féveroles	Biologique	
Jus de pomme: Jus de Pomme	Biologique	
Lait de chèvre, brut: Lait de chèvre	Biologique	
Orge d'hiver	Biologique	
Pains: Pain	Biologique	
Plats cuisinés et traiteur: Pots de Bolognaises - La Bolo Percheronne	Biologique	
Plats cuisinés et traiteur: Pots de Tajine	Biologique	
Plats cuisinés et traiteur: Pots de rillettes	Biologique	
Plats cuisinés et traiteur: Pâté et rillettes de porc	Biologique	
Poires	Biologique	
Pommes: Et poires	Biologique	
Pommes: Pommes à couteaux	Biologique	
Prairie permanente	Biologique	
Prairie temporaire: rotation longue	Biologique	
Surface de biodiversité: autres utilisations	Biologique	
Triticale d'hiver	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	II.9 Autres informations	
Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC	Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf		